



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5

6690 VIELSALM

AVIS A LA POPULATION

Objet: Schéma de développement communal

Le Bourgmestre,

Conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Porte à la connaissance de la population la délibération du Conseil communal du 31 mai 2017 adoptant définitivement le schéma de développement communal.

Le schéma de développement communal entrera en vigueur 5 jours après la date de publication par affichage, soit le 23 décembre 2017.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du texte intégral au Service communal de l'urbanisme de l'Administration communale de Vielsalm, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.



A Vielsalm, le 18 décembre 2017
Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE